

Interpellation : comment le groupe d'évaluation des sites pouvant accueillir le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a-t-il été constitué par le Conseil d'Etat ?

En vue de la construction d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Conseil d'Etat a demandé aux communes intéressées d'annoncer leur candidature avant le 31 mars 2009. Huit communes ont fait usage de cette possibilité. (Lausanne, Montreux, Mont-sur-Lausanne, Morges, Ollon, Palézieux, St-Légier-La Chiésaz, Yverdon). Ces huit communes doivent déposer un projet précis de site pouvant accueillir la MCBA d'ici au 30 juin. Un groupe d'évaluation des sites examinera alors les différentes propositions afin de choisir la meilleure option possible.

Le parti radical vaudois, auquel j'appartiens, a soutenu activement la construction d'un MCBA sur le site de Bellerive à Lausanne. Hélas, ce projet a été refusé par le peuple le 30 novembre 2008.

Il faut que la nouvelle tentative de construire un nouveau MCBA initiée par le Conseil d'Etat soit couronnée de succès. Nous ne pouvons pas nous permettre un second échec. Pour assurer le succès, il faut que la majorité de la population adhère au projet de site et, par la suite, au projet architectural. Autant dire que la tâche du groupe d'évaluation des sites est importante et délicate. Il faut que les processus d'examen des différents sites et les décisions soient équitables. Toutes les communes, grandes et petites, doivent être traitées à la même enseigne.

Le Conseil d'Etat vient d'établir la composition du groupe d'évaluation des sites. Celui-ci comprend trois types de personnes :

1. Les représentants des communes

Nuria Gorrite, syndique de Morges
Silvia Zamora, municipale de Lausanne
Jean-Luc Chollet, syndic d'Ollon
Jean de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz
Daniel Grosclaude, syndic du Mont-sur-Lausanne
Jean-François Mathier, syndic d'Avenches
Daniel Rosselat, syndic de Nyon
Paul-Arthur Treyvaud, municipal d'Yverdon
Laurent Wehrli, municipal de Montreux
Un représentant de Palézieux

2. Les représentants des corps constitués et les personnalités

Emmanuelle Antille, artiste
Lorette Coen, groupe Manifeste
Ariane Widmer, cheffe de projet SDOL Malley
Bernard Attinger, ancien architecte cantonal du Valais

Lionel Baier, réalisateur
Francesco Della Casa, rédacteur en chef Tracés
Pierre Frey, professeur EPFL
Friedmann Malsch, directeur du Musée des Beaux-Arts du Liechtenstein
Etienne Krähenbühl, artiste
Charles-André Ramseier, directeur de l'OTV
Didier Rittener, artiste
Pierre Santschi, président du comité référendaire
Jean Scheurer, artiste
Olivier Steimer, président de la BCV

3. Représentants de l'Etat

Stéphanie Manoni, Service de la mobilité
Chantal Ostorero, DFJC
Ruth Pfeiffer, DINF
Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles
Daniel Berner, chef du Service du développement territorial
Laurent Chenu, Conservateur des monuments et sites
Alain Dayer, Service immeubles, patrimoine et logistique
Bernard Fibicher, directeur du MCBA
Eric Perrette, architecte cantonal

En parcourant cette liste, on peut se poser plusieurs questions. Tout d'abord, on peut se demander s'il est judicieux de faire participer les communes candidates au processus de sélection. Je n'ai rien contre car cela permet la transparence. Mais en même temps, les communes concernées se retrouvent juge et partie. Deuxièmement, on peut se demander sur la base de quels critères les représentants de la société civile ont été sélectionnés. Comment le nombre, le statut professionnel ou associatif et l'identité des personnalités ont-ils été choisis ? Troisièmement, on peut aussi se demander quels critères ont été utilisés pour la sélection des représentants de l'Etat.

Concrètement, il y a quelques constats qui interpellent et des questions qui se posent :

1. Il y a en tout dans le groupe d'évaluation 33 personnes (sans compter le président) qui proviennent d'horizons très divers. Question : Est-ce qu'un travail de qualité et un choix clair d'un site est possible dans ces conditions ?
2. Parmi les personnalités, il y a plusieurs artistes. Il y a des sculpteurs, peintres, vidéastes, cinéastes, etc. En revanche, il n'y a pas de photographe, d'écrivain, de musicien. Question : Comment le choix des artistes a-t-il été fait ?
3. Parmi les personnalités, il n'y a, semble-t-il, qu'une seule urbaniste. Question : Est-ce suffisant, sachant que le but du groupe d'évaluation est de choisir un site selon des critères détaillés et très techniques ?

4. Parmi les personnalités, il y a le directeur du Département cinéma de l'ECAL. Question : N'est-il pas dans un conflit d'intérêts dès lors que le directeur de l'ECAL, auquel il est professionnellement soumis, a été mandaté par la Ville de Lausanne pour défendre la candidature de la capitale ?

5. Toujours parmi les personnalités, Mme Coen a été la commissaire générale de l'exposition *Lausanne Jardins* en 1997 et en 2000 ; elle est membre du jury du concours d'idées de *Lausanne Jardins* 2009. M. Della Casa a été le commissaire général de *Lausanne Jardins* en 2004 et il est à nouveau en charge de ce mandat pour l'édition 2009. M. Rittener est membre fondateur de Circuit, association et espace d'exposition d'art contemporain soutenu par la Ville de Lausanne. Question : Quel est le degré d'indépendance de ces personnalités vis-à-vis de la Ville de Lausanne dans le choix du site du MCBA ?

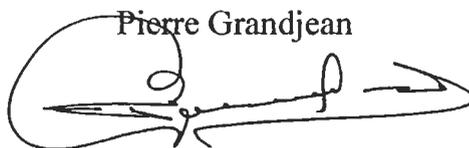
6. Parmi les représentants de l'Etat, il y a cinq représentants du DINF. Il y a trois représentants liés au DFJC. Questions : Pourquoi ces deux départements sont-ils représentés par autant de personnes ? Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants des autres départements, en particulier du DFIN ?

7. Sur un plan général, sur la base de quels critères le Conseil d'Etat a-t-il composé le groupe d'évaluation des sites et choisi le profil et l'identité des membres qui le constituent ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Je renonce à développer cette interpellation en plénum.

Pierre Grandjean



Senarclens, le 19 avril 2009

(Ne souhaite pas développer)